

Service des Relations
Franco-allemandes

ETAT FRANCAIS

20 JUL 1946			

DUPLICATA

K
camion 4694 FN4

ORDRE de REQUISITION

Le Préfet du GARD, Officier de la Légion d'Honneur,

En exécution des prescriptions de la loi du 11 Juille 1938 sur l'organisation de la Nation en temps de guerre et du décret portant règlement d'administration publique du 28 Novembre 1938;

Vu le décret portant ouverture du droit de réquisitio

Vu la circulaire interministérielle CV n°7012 B/AB du 17 Novembre 1942;

Requiert M.le Directeur des Ets GOURDIN VIDAL & CIE à NIMES, Route d'Uzès propriétaire du camion n°4694 FN4 de mettre ce matériel à la disposition de l'organisation allemande TODT pour être employé dans la région de TOULON.

Le véhicule sera loué à cette organisation aux clause et conditions d'un contrat qui sera présenté incessamment à M.le Directeur des ETS GOURDIN VIDAL & CIE.

Ce véhicule sera tenu prêt à être mis à la dispositio de l'organisation TODT sur première résuision de celle-ci.

Il devra être accompagné par un chauffeur jusqu'à destination.

NIMES, le 4 MARS 1943

Fait en double exemplaire dont un est conservé par l'intéressé.

Le PREFET
Signé: CHIAPPE

Pour copie conforme
NIMES, le 18 Juillet 1946
l'INGENIEUR ORDINAIRE

[Signature]
